

# **Assemblée Générale du Trait d'Union Semussacais**

## **Vendredi 27 janvier 2023 – Salle Cordouan au foyer rural de Semussac**

Séance ouverte à 19h pour se prononcer sur l'ordre du jour envoyé aux adhérents le 09/01/2023.

### **Rapport d'activité par Bernard BONILLA, président.**

Actions de l'association depuis son lancement en novembre 2021 :

\* 3 supports de communication :

- Les tracts dans les boîtes aux lettres (3 distributions effectuées).
- Le site internet.
- La page Facebook.

\* Incitation à assister aux conseils municipaux. 10 à 12 personnes (parfois plus nombreuses que les élus) sont présentes à chaque séance.

\* Informations régulières sur les sujets concernant l'ensemble des habitants.

\* Interventions auprès de la Préfecture pour signaler certains non respect du code des communes.

\* Informations sur les projets en cours et commentaires critiques sur certaines décisions.

A une question soulevée par l'un des adhérents, Bernard BONILLA a rappelé l'information publiée sur la page du Trait d'Union Semussacais dans le bulletin municipal de septembre : il sera au rendez-vous de la prochaine élection municipale.

Le président en a profité pour demander à tous les adhérents qui souhaiteraient être informés sur le fonctionnement et les compétences d'un conseil municipal, de se faire connaître. Des formations sont envisagées en vue de consolider la future équipe qui se présentera.

Des contacts sont déjà en cours.

### **Rapport d'activité approuvé à l'unanimité.**

#### **Situation financière par Annette FABBRO, trésorière.**

Nombre d'adhérents : 164

Recettes : 890€ provenant essentiellement des adhérents,

Dépenses : 798,14€

- Assurance MAIF 84,60€ payée le 07/04/2022 (souscription - prorata)
- .- Assurance MAIF 122€ payée le 09/01/2023 (renouvellement - année pleine)
- Bureau Vallée 539,69€ (papeterie et cartouches d'encre)
- OVH Cloud - Site internet 49,43€ (renouvellement du site et du nom de domaine)
- Frais bancaires 2,42€ (envoi de chéquier)

**Solde : 91,86€**

Pour information :

Dépenses non remboursées à Bernard BONILLA : 340,09€

- Bureau Vallée 264,74€ (papeterie et cartouches d'encre)
- OVH Cloud – Site internet 75,35€ (ouverture du site et nom de domaine)

### **Rapport financier approuvé à l'unanimité.**

#### **Montant de l'adhésion pour l'année 2023.**

La cotisation au démarrage de l'association s'est avérée trop faible compte tenu de l'attente d'informations. Les distributions dans les boîtes aux lettres sont très appréciées et motivent, à chaque parution, de nombreux adhérents. Mais tout cela a un coût.

Il a donc été proposé une adhésion de 10€ par foyer pour l'année.

### **Proposition approuvée à l'unanimité.**

#### **Renouvellement de la moitié du conseil d'administration et candidature de 2 nouveaux membres.**

Le conseil d'administration (10 personnes maximum) est désormais composé de :

- Bernard BONILLA, président

- Jérémy GÉLINEAU, vice-président
- Annette FABBRO, trésorière
- Christophe SICOT, secrétaire
- Francette BONILLA, secrétaire-adjointe
- Maya GÉLINEAU
- Ludivine MONTET
- Michèle LAVEUR
- Francis LAURAS
- Fabienne MAURICE

**Le renouvellement et les 2 candidatures ont été approuvés à l'unanimité.**

### **Le débat public.**

Le fonctionnement du conseil municipal a été dénoncé, notamment l'absentéisme constant de plusieurs élus. Il a été souligné l'accommodement et le mutisme de Mme le maire et de l'ensemble des élus sur ce point.

Le comportement du maire, lors de la fermeture de la classe de maternelle, qui n'a pas alerté les parents d'élèves et leurs représentants sur le processus dont elle avait connaissance.

- Il a été rappelé que l'année où Mme le Maire a laissé fermer la classe maternelle sans broncher (il n'en manquait que 2!) elle avait accordé 66 dérogations pour que des enfants de Semussac soient inscrits dans d'autres communes.

- La pharmacie, vieux serpent de mer, est de nouveau d'actualité avec le nouveau projet souhaité par la municipalité, lourd de conséquences, sans aucun élément tangible. Bernard BONILLA en a rappelé l'historique en faisant des révélations, document à l'appui !

Bernard BONILLA a montré à l'assistance le dossier de 62 pages sur le projet, complètement abouti, d'implantation de la pharmacie à côté de l'espace médical, comme il en a toujours été question. Ce dossier lui a été remis par la pharmacienne en personne lors d'un entretien au cours duquel un historique détaillé lui a été fait. Chacun sait que c'était la pharmacie des Tournesols à Cozes qui devait être transférée à Semussac.

Le dossier contient tous les éléments nécessaires à cette ouverture : constitution de la société d'exploitation, étude de marché très détaillée, échanges de correspondances avec l'ARS et le syndicat des pharmaciens, permis de construire accepté, droit au bail (puisque Mme le Maire voulait que cela soit une location) et enfin accord écrit de Mme Carré pour attribuer cette exploitation à Mme Muriel Vincent, pharmacienne à Cozes.

Pour quelle raison ce projet, totalement ficelé, s'est évaporé ?

Pour quelle raison la pharmacienne de Cozes n'a jamais été recontactée ?

Mme le Maire sait très bien que la pharmacienne de Cozes était d'accord pour acquérir la parcelle de terrain, dans le prolongement du pôle médical, dans le cas où la municipalité décidait une vente de terrain plutôt qu'une location de bâtiment.

Bernard BONILLA a clairement démontré, chiffres à l'appui, que le nouveau "projet" (aucun document existant) allait à l'encontre des intérêts de la commune.

- L'opacité sur le financement du futur centre aéré a été abordé. Il a été dénoncé les risques de dérapages, préjudiciables aux finances communales.

Enfin, les projets concernant la construction d'un nouveau foyer rural ainsi que la réhabilitation et l'extension de la mairie semblent eux aussi très hasardeux financièrement.

**Tous ces points ont suscité de nombreuses réactions de la part des participants présents.**

**Inquiétude soulevée et partagée : Mme le maire souhaite-t-elle réaliser en 3 ans (terme de son mandat) ce qu'elle n'a pas fait en 20 ans !**

Le débat s'est terminé vers 21h30 suivi d'un "pot" amical.